

droit et liberté

MENSUEL DU MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET POUR L'AMITIÉ ENTRE LES PEUPLES



N° 448 - MARS 1986 - 8 F

ISSN 0012-6411

Fraternibus

21 mars : Journée pour l'élimination de la discrimination raciale

C'est maintenant assez largement connu: depuis 1967, le 21 mars de chaque année a été proclamé par l'ONU, Journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Pourquoi cette date? Elle marque le souvenir du massacre de Sharpeville, en Afrique du Sud: ce jour-là, en 1960, les Sud-Africains noirs, engagés dans un vaste mouvement de désobéissance civile, avaient décidé de brûler publiquement leurs "passes" - ces livrets humiliants qu'ils doivent présenter en permanence à toute réquisition de la police, et que M. Botha, l'autre semaine, parlait de "supprimer"...pour les remplacer par d'autres formes de contrôle.

Le 21 mars 1960, donc, à Sharpeville, la police a tiré sur les hommes, les femmes, les enfants qui manifestaient ainsi pour leur dignité: 69 morts, plus de cent blessés.

C'est dire que la Journée internationale est une mobilisation, en particulier, contre l'apartheid. Mais c'est aussi le racisme partout et sous toutes ses formes, que les gouvernements et les peuples du monde sont appelés à stigmatiser et à combattre, d'un même élan.

En France, où le racisme est aujourd'hui si préoccupant, le MRAP a voulu, cette année encore, insister sur son contraire: l'amitié, la joie d'être

ensemble, la rencontre et l'échange des cultures, la lutte pour la justice et l'égalité. D'où ce "Fraternibus", un autobus ancien à plate-forme, qui parcourra Paris, grâce au concours de la R.A.T.P. A chacun de ses six arrêts, en des points où la foule est nombreuse, aura lieu une heure ou plus d'animation, avec des chanteurs, musiciens, comédiens, écrivains. Il y aura non seulement de la musique, des chansons, des lectures de poèmes, des interviews, mais aussi des jeux, des dédicaces de livres et de disques. Une journée pas comme les autres pour de nombreux Parisiens!

La province ne sera pas en reste. Fête de l'Amitié à Limoges. Soirée-débat à Montauban. Un peu partout, animations aussi, sur les places, les marchés, débats, films, collage d'affiches et d'autocollants, distribution de tracts, émissions, articles...

Dans les établissements scolaires, le MRAP suggère aux élèves et aux enseignants, une heure de discussion sur le racisme, avec lecture, par exemple, d'un texte de Nelson Mandela, leader emprisonné du mouvement de libération d'Afrique du Sud.

Enfin, pour que le 21 mars ne soit pas sans lendemain, chaque député (nouvellement élu) aura reçu, la veille, une lettre du MRAP présentant une série de propositions concrètes. On en reparlera.

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ

Identité, culture(s), nation

(voir p. 6)

ÉLECTIONS

*Ce qu'a dit
et dira le MRAP*

(voir p. 7)

21 MARS - PARIS

Six rendez-vous :

Place Saint-Germain : 9 h 15-10 h 30
Montparnasse : 10 h 45-11 h 45
Fontaine Saint-Michel : 12 h 15-14 h 15
Place de l'Opéra : 15 h 15-16 h 15
Barbès : 16 h 15-17 h 45
Beaubourg : 18 h 45-20 h 00

De la CGT à la RDA

Au cours de ces derniers mois,
plusieurs rencontres de haut niveau
méritent d'être mises en relief.

Au niveau national

Une délégation du MRAP conduite par sa présidente, George Pau-Langevin, s'est entretenue avec une délégation de la C.G.T. conduite par son secrétaire général, Henri Krasucki. Cet **"entretien a porté sur les moyens de combattre le racisme en France, auquel des formations politiques n'hésitent plus aujourd'hui à faire appel, l'immigration étant utilisée pour masquer les véritables problèmes de notre société ou empêcher l'analyse de leurs causes"**. "Un échange de vues a eu lieu sur les droits civiques des immigrés, le MRAP estimant qu'ils devraient pouvoir être électeurs et éligibles dans les élections concernant la société dans laquelle ils sont pleinement impliqués". "Les deux délégations ont convenu que leurs organisations renforceraient leur coopération... pour faire reculer le racisme, développer la solidarité des travailleurs et des populations de toutes origines, favoriser l'amitié entre les peuples".

Une délégation du MRAP a rencontré des représentants de l'Action Catholique Ouvrière (A.C.O.). L'échange de vues et d'informations fructueux a permis de dégager sur un certain nombre de points les convergences existant entre les deux organisations et de dégager des perspectives d'avenir.

Le 14 janvier, au Palais de l'Europe à Strasbourg, a été présenté le rapport établi par la Commission parlementaire d'enquête sur la montée du fascisme et du racisme en Europe, au cours d'une conférence de presse à laquelle prirent part Charles Palant de la présidence du MRAP et Harlem Désir de S.O.S.-Racisme. **"Bien avant Le**

Pen, a souligné Charles Palant, des partis réactionnaires ont commencé à désigner l'immigration comme bouc-émissaire du chômage, de la Sécurité Sociale". Il a terminé en **"invitant à ne négliger aucun terrain de lutte"**.

Signalons que M. Jarko Jagdino Jovanovic, artiste rom, membre du Comité d'honneur du MRAP, a été l'hôte de la télévision à Zagreb, du 14 au 20 décembre 1985. Pendant son séjour, il a participé à deux émissions très populaires en Yougoslavie expliquant aux téléspectateurs de la République croate ce qu'est le MRAP.

Au niveau international

Invitée par la Ligue pour l'Amitié entre les Peuples, cinq membres du MRAP ont constitué la délégation du Mouvement qui a séjourné huit jours en R.D.A. en octobre dernier. Ils ont pu constater, entre autres, que le combat contre le racisme ou le fascisme et l'attachement à la paix s'exprime à travers des signes très concrets traduisant un souci éducatif constant dans ce domaine : l'entretien du souvenir des camps de concentration - **"les jeunes générations doivent savoir pour ne pas revoir"** -; la solidarité avec la population noire d'Afrique du Sud; l'accueil des étudiants étrangers les plus défavorisés; la formation des travailleurs étrangers dans la perspective du développement de leurs pays d'origine; l'ouverture sur les pays en lutte pour leur libération. En un mot, ce voyage, de l'avis de tous, a été **"un bon exercice à la pratique du respect de la différence"**.

Dans le cadre de deux sessions programmées par les

services de l'O.N.U. à Genève, le MRAP était présent. Rose Michalowitz, représentante permanente du MRAP auprès de cet organisme international y a participé. Il s'agissait, d'une part, du 10 au 22 décembre 1985, du symposium des ONG pour commémorer le 40ème anniversaire de la victoire sur le nazisme, d'autre part, du 20 au 24 janvier 1986, de la Conférence des ONG pour l'inauguration de l'Année Internationale de la Paix. A cette dernière, Francis Angeloz, président du Comité Local d'Annecy et de la Fédération de la Haute-Savoie, y a participé avec notre représentante officielle. Dans l'un et l'autre cas, il a été souligné qu'il **"existait une relation étroite entre toutes les idéologies totalitaires et les pratiques basées sur la supériorité raciale ou ethnique, ou l'intolérance, la haine, la terreur et la négation systématique des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales"**.

TSIGANES

Du 2 au 24 janvier, l'UNISAT (Union Nationale des Institutions Sociales d'Action pour les Tsiganes) organisait une session pour les travailleurs sociaux : **"Eléments pour une approche sociale-culturelle des Tsiganes et réponses sociales"**.

Bertrand Bary y a participé comme invité au titre de la Commission "Tsiganes et Gens du Voyage".

Vient de paraître une plaquette très attendue sur une question qui a suscité bien des pressions et débats :

L'Enfant tzigane yougoslave en Ile-de-France.

Éditée par l'Union Régionale des Associations pour les Voyageurs d'Ile de France (URAVIF), et l'Aide à la Scolarisation des Enfants tsiganes (ASET).

En dépôt au MRAP : 30F.
27F pour les Comités.

Le droit au séjour et le droit de vivre en famille en France

La réflexion du MRAP sur les centres de rétention avait conclu que le problème le plus grave était moins celui des centres eux-mêmes que celui de la réglementation actuelle du séjour et du regroupement familial qui permet de "reconduire à la frontière" de nombreux immigrés qui ne sont ni des "clandestins" ni des "délinquants". Le MRAP avait décidé d'engager "une action énergique et persévérante pour une réforme de la législation sur le droit au séjour et le droit de vivre en famille" (1).

Pour qu'une telle campagne puisse aboutir, il faut que les objectifs en soient clairs pour tous. Si l'on s'en tient à l'essentiel, ils peuvent être résumés en quatre points:

- Préserver les acquis.
- Accorder une carte de résident aux immigrés installés régulièrement en France depuis au moins trois ans.
- Reconnaître dans les faits le droit des immigrés à vivre avec leur famille en France.
- Accorder une carte de résident aux jeunes ayant été scolarisés en France.

Préserver les acquis

Il est vrai - nous allons le développer par la suite - que la législation actuelle est insuffisante sur certains points. Mais nos critiques et nos propositions de réformes ne doivent pas être confondues avec celles qui cherchent à remettre en cause les progrès réalisés depuis 1981. Il ne faudrait pas que, par maladresse ou par effet de boomerang, nos critiques et nos revendications aillent renforcer celles qui visent à

réduire les catégories de bénéficiaires du droit au séjour ou à réviser d'une façon négative le code de la nationalité.

Le MRAP estime que le dispositif réglementaire actuel est un seuil minimum. Et, sans renoncer à en améliorer les insuffisances, nous devons nous tenir prêts à le défendre et à participer à une riposte collective si une majorité parlementaire nouvelle s'avisait de réduire encore les droits des immigrés.

Contrairement à ce que croient certains de nos amis, cette attitude de défense et de critique n'est absolument pas contradictoire. Au contraire: il sera plus facile de mobiliser ceux qui, souvent, pâtissent des dispositions négatives de la réglementation actuelle s'ils savent qu'en même temps que nous leur proposons d'unir nos forces pour défendre les acquis, nous sommes engagés dans une lutte qui va plus loin, dont l'élan veut avoir une force suffisante pour faire sauter certains verrous qui, aujourd'hui, limitent injustement le droit au séjour et interdisent souvent de vivre en famille en France.

Défendre les acquis, ce n'est pas attendre qu'on les attaque: il risque fort d'être trop tard. C'est dès maintenant que les comités locaux devraient prendre contact avec toutes les organisations d'immigrés, les associations de solidarité et les syndicats **pour prévoir une information préventive des militants et de l'opinion et envisager à l'avance les moyens d'action commune en cas de besoin.** Il n'est pas trop tôt pour se préparer car il n'est pas impossible que les

élus de la droite cherchent à masquer leurs difficultés à se mettre d'accord sur un programme de gouvernement en s'attaquant aux droits des immigrés: la fraction la plus fragile et la moins bien défendue de la population française.

SOLIDARITE AUX MERES D'ENFANTS ENLEVES EN ALGERIE

Pour frais de justice, pour voyages et frais de séjour, les "mères d'Alger" ont des dépenses énormes (200.000 Frs environ). Pensez à envoyer vos dons à "MRAP-Solidarité" comme **Droit et Liberté** l'a déjà demandé. Ces dons peuvent être déduits des impôts et seront versés **totallement** aux mères.

Carte de résident

Dans l'état présent des textes de la loi de Juillet 1984 et des décrets et circulaires d'application, un certain nombre d'immigrés ayant séjourné avec des titres réguliers depuis plus de trois ans - notamment une partie de ceux qui avaient fait l'objet de mesures de régularisation en 1981 et 1982 - se voient refuser la carte de résident, contrairement à l'esprit - sinon à la lettre - de la loi. C'est notamment le cas des chômeurs qui se voient attribuer une carte temporaire, quand ce n'est pas une autorisation provisoire ou un récépissé avec lesquels il est impossible, dans l'état actuel du marché du travail, de trouver un emploi stable. Certains d'entre eux qui sont en France depuis parfois de

longues années, vont finir par se retrouver, de récépissé provisoire en récépissé provisoire, "sans papiers" et placés dans l'obligation légale de quitter le territoire. C'est ainsi qu'on fabrique des "clandestins".

Nous demandons, sans remettre en cause, dans les conditions actuelles, les principes votés à l'unanimité par l'Assemblée nationale (à savoir le blocage de la régularisation des entrées de travailleurs étrangers à partir de 1981) que tous les immigrés (2) régulièrement autorisés à résider en France depuis au moins trois ans soient inclus dans les catégories auxquelles la carte de résident est délivrée de plein droit. Etant donné que, depuis 1982, les introductions de travailleurs étrangers sont sévèrement limitées, notre demande ne risque pas d'augmenter le nombre des immigrés, mais permettra seulement de donner à ceux qui sont régulièrement rentrés en France depuis trois ans ou plus une sécurité qui ne leur est pas accordée actuellement.

(1) Voir **Droit et Liberté**, Déc. 85-Janv.86, pp. 11 à 13.

(2) Mis à part les étudiants qui relèvent d'un statut particulier.

Dans notre prochain numéro, la suite de cet article: le droit de vivre en famille en France et la situation des jeunes de 16 à 18 ans.

Une action commune

Voici le texte de la pétition présentée par les huit associations ci-dessous indiquées.

Les soussignés, tout en restant conscients des imperfections de la législation en vigueur, ont approuvé les mesures votées à l'unanimité par l'Assemblée Nationale, en juillet 1984, en vue d'accorder aux travailleurs immigrés, régulièrement installés en France, un titre unique de séjour et de travail de dix ans, renouvelable de plein droit, appelé carte de résident.

C'est avec surprise et tristesse qu'ils constatent que, contrairement à ce qui avait été annoncé, certaines catégories d'immigrés se voient refuser une carte de résident alors qu'ils sont régulièrement installés en France. Notamment:

- des titulaires de cartes temporaires (mention salarié ou commerçant) en France depuis plus de trois ans;
- des conjoints ou enfants de travailleurs immigrés installés en France à qui l'on refuse le droit de vivre en famille;
- des jeunes de 16 ans et plus ayant été scolarisés en France;
- des ressortissants algériens qui sont soumis à des dispositions encore plus précaires que les autres étrangers.

Les soussignés, convaincus que la gauche se trahirait et trahirait la confiance de ceux qui lui sont fidèles, si elle n'affirmait pas clairement que les immigrés non clandestins ont le droit de rester en France et d'y être respectés, demandent au gouvernement d'user de ses pouvoirs pour faire débloquent d'urgence la situation de ces personnes, conformément à l'esprit de la loi de 1984.

UNE ACTION COMMUNE CAIF-CLAP-FASTI ET MRAP POUR LA DÉFENSE DES DROITS DES IMMIGRÉS

Le CAIF, la FASTI, un collectif d'associations, le MRAP et d'autres encore, se sont évertués depuis des mois, ensemble et séparément, à défendre différentes catégories d'immigrés victimes, du fait de la réglementation ou d'une interprétation restrictive de celle-ci, d'un refus de délivrance d'une carte de résident.

Les rencontres avec les représentants des pouvoirs publics n'ayant abouti qu'à des résultats très insatisfaisants (l'amorce d'un dialogue bien tardif et la solution de quelques cas individuels, mais aucune mesure de portée générale), la FASTI, le MRAP, le CAIF, le CLAP et quatre autres associations ont pris ensemble deux initiatives: le lancement d'une pétition déjà signée par plus

d'une cinquantaine de personnalités (voir le texte ci-dessus) et l'organisation d'une conférence de presse qui s'est tenue à Paris le 25 février. La conférence était présidée par Dominique Lahalle et le MRAP était représenté par Claire Rodier.

A quelques semaines des élections législatives, il ne pouvait être question d'espérer une réforme de la réglementation; les associations s'étaient donc mises d'accord pour centrer leurs interventions sur le déblocage d'un nombre limité de cas ou de catégories précises. Le plus important est sans doute l'affirmation publique d'une volonté d'agir ensemble et de placer la défense des droits des immigrés au-dessus des aléas de la politique intérieure.

Dans les régions

Une Fédération ne cache pas forcément les Comités locaux!

Le dernier congrès du MRAP a insisté sur la nécessité de développer les fédérations départementales non comme un échelon bureaucratique supplémentaire, mais pour améliorer l'efficacité du Mouvement, notamment comme le soulignent leurs statuts, en créant et regroupant les comités locaux d'un même département. Ce mois-ci, nous proposons une réflexion rapide sur l'activité de la Fédération du Val-de-Marne.

Cette Fédération compte 18 comités locaux. Le dernier s'est créé en janvier 86 à la suite de la publication dans un journal local d'un article: "A quand une mosquée à L'Haÿ?" qui recensait les naissances d'enfants à noms "pas de chez nous". Si, parmi eux, six comités n'ont qu'une existence juridique leur permettant avant tout de se mobiliser contre une manifestation locale importante de racisme, douze autres en revanche développent une activité importante dans de nombreux domaines et ressentent davantage la nécessité d'une Fédération.

Sans parler au nom des comités locaux, mais en impulsant, en coordonnant l'information et l'action, le MRAP 94 fait circuler dans le département deux expositions:

NOUVEAU-NES

Ces dernières semaines nous avons enregistré la création des comités locaux suivants

22. Lannion. 41. Blois. 75. CROUS de Paris. 82. Montauban. 92. Colombes. 93. Le Blanc-Mesnil. 94. L'Haÿ-Les-Roses. 94. Limeil-Brévannes

"Science et racisme" dans des lycées notamment pour créer des clubs "bouillon de cultures" et "Dessins humoristiques antiracistes" dans des lieux culturels. Dans le domaine de l'école, le MRAP 94 a dénoncé les fermetures de classes, notamment dans les ZEP et intervient à l'Ecole Normale de Bonneuil ou avec le CEFISEM. La Fédération organise 2 stages par an (un samedi après-midi), le dernier sur l'apartheid, le 27 janvier, avec comme souci d'envisager des actions précises des comités. Ont été abordés précédemment: l'habitat, le néo-nazisme, l'historique du MRAP.

Pas de fédérations sans comités locaux

La Fédération rencontre les instances départementales des associations d'immigrés, des syndicats, comme actuellement pour dénoncer les mesures de la CNAF supprimant les allocations des enfants de chômeurs restés au pays. Des réunions avec le Préfet ont permis de hâter la délivrance de cartes de séjour, d'améliorer l'accueil dans les commissariats, les services de la Préfecture et des deux sous-préfectures. Avec le Conseil Général, des approches communes ont permis de poser la question d'aires de stationnement pour Tsiganes et Gens du Voyage, du développement du logement social et de foyers de travailleurs dans toutes les communes.

La Fédération organise cette année les 5èmes Journées cinématographiques du Val-de-Marne "L'oeil vers...le Maghreb" dans 15 villes et 20 lieux culturels. Elle prépare

un concert au niveau départemental et une course-relais, "les foulées de l'amitié".

En outre, s'organise l'entraide entre comités. Des équipes venant d'autres villes aident à la vente de **Différences** sur les marchés de comités locaux récents et permettent de contacter les gens, de faire des adhésions. D'autres aident à tenir un stand lors d'une manifestation locale ou départementale. Cela rompt l'isolement des comités dont certains envisagent même des actions sur 3 villes voisines.

Enfin, une équipe s'est constituée pour proposer aux radios locales une émission hebdomadaire d'une heure sur les aspects positifs de la présence de communautés différentes à l'entreprise, dans les cités, à l'école - émission notamment en direction des jeunes. Une Commission Education départementale se constitue pour recenser et impulser les actions interculturelles, de l'école maternelle au lycée.

Tout ceci se fait parfois avec difficulté, n'aboutit pas toujours. Mais la Fédération - tout en jouant son rôle de partenaire avec les associations et les institutions départementales - regroupe des adhérents de différents comités locaux prêts à s'investir dans un secteur (école, logement, jeunes, radio, Journées cinématographiques, courses-relais, concerts, culture, promotion de **Différences**, etc.). Ainsi, la Fédération - loin de remplacer les comités - les incite à agir dans différents secteurs et plus en profondeur dans leur propre ville. Fédération et comités ne font pas double emploi; ils s'enrichissent l'un l'autre.

G. Coulon

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DU MRAP

Le MRAP a déposé auprès du ministère de l'Éducation Nationale le projet d'une Université d'Été du lundi 7 juillet au matin au vendredi 11 juillet (soir) sur le thème: Identité/Culture(s)/Nation. Il s'agit de mieux prendre en compte l'interculturel dans l'école de la République (approche théorique et compte-rendu d'expériences pédagogiques).

Cette université d'été s'adresse aux personnels de l'Éducation Nationale (enseignants de la maternelle à l'université, formateurs) et aux responsables d'associations, animateurs, etc. Comme l'an dernier, elle se tiendra vraisemblablement au Centre International d'Études Pédagogiques de Sèvres (métro: Pont de Sèvres) où des chambres sont disponibles. Logement, repas de midi et documents gratuits. Remboursement des frais de transport pour les participants de province.

Parlez-en autour de vous. Inscrivez-vous. Contactez la Commission Education du MRAP (Jean-Pierre Barlier ou Gérard Coulon) 89 rue Oberkampf, 75543 PARIS CEDEX 11.

JUSTICE

Refus de service, encore et toujours...

REFUS DE SERVICE: un délit réprimé par la Loi de 1972. Malgré quelques condamnations exemplaires, il est encore fréquent que des cafés, ou des boîtes de nuit, refusent l'entrée à ceux dont le "faciès" ne leur convient pas. Ainsi:

à **Besançon**, le 5 mai 1984, M. Charif accompagné de sa femme et de sa belle-soeur, se voyait refuser l'entrée de la discothèque "Le Babylone" à Besançon. Le portier expliquait qu'il avait des consignes: que les deux femmes (françaises) pouvaient rentrer, mais qu'en ce qui concernait M. Charif, c'était complet. Après beaucoup de déboires (la gendarmerie ayant, dans un premier temps, refusé d'enregistrer la plainte), l'affaire est venue devant le TGI de Besançon. Le comité local du MRAP de **Lons-Le-Saunier**, défendu par Me Dufay, était partie civile aux côtés de M. Charif.

Le 7 janvier 1986, le Tribunal a condamné, en application de la loi de 1972, le responsable du

"Babylone" à 2.500 Frs d'amende et 1.000 Frs de dommages et intérêts.

à **Villeneuve-sur-Lot**, le patron du bar "Le Tortoni" accepte "à la rigueur" de servir les Maghrébins à l'intérieur de son établissement, mais estime qu'en terrasse, ils risquent de gêner sa clientèle.

Le 23 août 1985, un incident survenait à la suite de cette pratique, en présence de membres du comité local du MRAP et de la police appelée par ceux-ci. Une plainte a été déposée pour faire condamner le cafetier raciste.

à **Blois**, lors de l'arrivée dans cette ville du cortège "Convergence 84", le gérant du café "Le Moderne" connu pour ses pratiques discriminatoires, refusait de servir les jeunes marcheurs, et ce, devant la délégation qui les accueillait et les journalistes présents.

Là aussi, une plainte est en cours à laquelle le MRAP est associé.

CULTURES

Par manque de place, nous n'avons pu signaler dans nos précédents numéros, un nombre important d'initiatives de la dernière période.

La plus grande part revient aux projections de films. Qu'il s'agisse d'une semaine du cinéma antiraciste (avec aussi un après-midi réservé aux jeunes, des projections dans les lycées) organisée par le comité de la **Corse-Sud** qui prévoit des projections en langue arabe dans les foyers d'immigrés au printemps; du 6ème Festival du film antiraciste décentralisé dans les quartiers de **Valence** avec notamment "Train d'Enfer"; de la semaine de **Fontbarlettes** (38) en direction des maternelles et primaires avec "Julia chez les Berbères" (ou les coutumes et leur perception en France), "Johnny" (qui traite de la circoncision), "Louise, l'insoumise" (l'environnement d'une jeune Tunisienne) et même une représentation théâtrale par la troupe "Rose des Sables" sur "Les enfants d'Aïcha" (les filles face à leur famille et à l'entourage). De même, des séarces pour enfants ont eu lieu tous les mercredis pendant

un mois, aux **Mureaux**, en particulier avec "Laisse béton" où 2 enfants pris entre l'école et les H.L.M. rêvent de s'enfuir aux U.S.A.; à **Dolet** (63), 4 courts-métrages réalisés par de jeunes immigrés ou le 5ème Festival du film antiraciste d'**Amiens** avec 2 thèmes notamment: "Black Hollywood" ou l'image des Noirs dans le cinéma hollywoodien des origines à nos jours et "Érotisme et sexualité dans le cinéma brésilien". Enfin, des débats autour d'un film: Le thé au harem" à **La Seyne**, "Alamo Bay" dernière production de Louis Malle, où une petite communauté américaine est confrontée à l'arrivée de réfugiés vietnamiens (à **Lunel**), "La voix du purgatoire" sur l'apartheid à **Villeneuve-sur-Lot**, "Shoah" de Lanzman sur le génocide juif à **Saint-Etienne**, "Un dessert pour Constance" de Sarah Maldoror à **Creil**, "Venus d'ailleurs" de Catherine et Claude Rich à **Rechèvres** (28). Le cinéma caraïbe sur le thème du voyage, du rebelle, de l'identité culturelle a été abordé avec "Le sang des flamboyants", très beau film de François Migeat à **Agen**, ou "Rue Cases Nègres" à **Yerres**.

Élections

Ce qu'a dit et dira le MRAP

Ce numéro de **Droit et Liberté**, que la plupart des lecteurs recevront **après** les élections du 16 mars, est mis sous presse une semaine **avant**. Quels que soient les résultats de cette importante consultation, ce que nous voulons souligner dès maintenant, c'est qu'en toutes circonstances, le MRAP entend développer l'action entreprise: contre les mensonges xénophobes, qui font des "immigrés" les boucs émissaires de toutes les difficultés; pour les droits de cette population, appelée naguère en France en fonction des besoins de l'économie et de la démographie, qui y a fait souche et prend part à tous les aspects de la vie économique et sociale; pour l'épanouissement de notre société plurielle, dans la reconnaissance de l'identité de tous ceux qui la composent.

Ces thèmes ont été ceux de la "campagne électorale" du MRAP. Ils ont été exposés à Paris, le 19 février, lors d'une conférence de presse qui a eu un certain écho dans les médias.

La venue de M. Le Pen dans certaines villes a provoqué des rassemblements de protestation, à l'appel de diverses organisations, dont le MRAP, notamment à **Valogne** (Manche), **Rennes**, **Orléans**, **Nancy**. Les comités concernés, ainsi que d'autres, ont estimé par ailleurs nécessaire d'argumenter auprès de l'opinion publique, de la mettre en garde contre la démagogie raciste, à travers des réunions publiques, des articles ou des émissions des conférences de presse, des tracts, des affiches.

C'est ainsi qu'à **Valogne**, ont eu lieu également une fête interculturelle et une soirée cinématographique avec "Train d'Enfer", en présence du réalisateur, Roger Hanin.

A **Rennes**, George Pau-Langevin, présidente du MRAP, a pris la parole, le 7 février devant 150 personnes, avec le sociologue Augustin Barbara. Elle intervenait également, le 28 février à **Mourenx**, dans les Pyrénées Atlantiques.

A **Gardanne** (Bouches-du-Rhône) le 7 février, Albert Lévy, secré-

taire général, a animé un débat intitulé: "Le racisme, un programme?" Le matin, il avait été interviewé par deux radios libres, à Marseille.

A **Béziers**, le 11 février, c'est le Père Christian Delorme, qui était l'invité du MRAP, soutenu par plusieurs autres associations, pour un débat sur le thème: "Les jeunes et l'immigration".

Racisme, je te hais...

Notre comité de **Linoges**, avec la Ligue des Droits de l'Homme, SOS-Racisme, la F.E.N., l'Union Rationaliste, la Libre Pensée, accueillait, le 18 février, Me Michel Tubiana, secrétaire général de la LDH.

Les problèmes proposés au débat par le MRAP durant cette campagne - notamment le droit de vote des immigrés - ont été le 7 février au coeur de l'Assemblée Générale de la Fédération de **Charente** (et des compte-rendus publiés dans la presse régionale).

A **Saint-Denis** (93), c'est après la projection du film "Black Britannica", que le Club Jeunesse et l'Association des Femmes des Francs-Moisins l'A.T.A.F., le MRAP et SOS-Racisme, organisaient en

commun, le 15 février, un débat sous le titre. "Racisme je te hais. Egalité, je te veux". Dans le même département, le MRAP et SOS-Racisme dénoncent ensemble, par un communiqué, l'utilisation malveillante de l'immigration "à des fins bassement électorales" dans le journal du candidat RPR.

Aux **Mureaux** (78), le comité du MRAP répond en détail, dans un communiqué repris par la presse locale, au discours de Le Pen, en déplorant qu'une salle municipale ait été accordée à celui-ci.

Dans l'**Oise**, l'Appel Commun à la Fraternité, publié le 15 novembre au plan national, a été contresigné et diffusé en février par les porte-parole des diverses confessions, les organisations maçonniques, la ligue des Droits de l'Homme et le MRAP de l'arrondissement de **Senlis**.

A **Agen** le 8 mars, la Fédération du Tarn-et-Garonne a organisé une journée d'étude sur la délinquance et l'immigration, avec le concours de plusieurs spécialistes. Le MRAP était représenté par deux membres du Bureau National: Alain Miranda et Dominique Lahalle, animateur de la Commission Immigration.

Signalons également que la Fédération de **Paris** a successivement distribué des tracts explicatifs sur la délinquance et sur le "coût social" des immigrés, lors d'importantes mobilisations militantes à la Gare Saint-Lazare, tandis que les comités locaux poursuivent dans plusieurs arrondissements la diffusion de **Différences** sur les marchés. Le comité **19e-20e** a tenu, le 1er février, un débat, en présence de 120 personnes, sur le droit de vote des immigrés, suivi d'un concert avec le chanteur Fawzi El Aïdy.

La presse annonce, d'autre part, qu'à **La Rochelle**, le MRAP et SOS-Racisme ont décidé, lors de la venue de Le Pen (4 février) de manifester le jour-même sous deux formes: par des affiches sur les murs de la ville et la distribution massive de tracts.

IMAGINATION

Les Comités Locaux du MRAP font preuve souvent de beaucoup d'imagination et de créativité. Nous nous plaisons à recommander les ouvrages suivants qui ont été récemment publiés par quatre d'entre eux :

- **Y'EN A MRAP** : B.D. sur le racisme. CL d'Angoulême.
- **VIVRE ENSEMBLE AVEC NOS DIFFERENCES** : poésies antiracistes. CL d'Agen.
- **CONNAITRE LE RACISME** : Colloque de Formation, nov. 84. CL de Grenoble.
- **ESCLAVAGE ET MEMOIRE NANTAISE**: Plaquette réalisée avec la collaboration du CL de Nantes.

Tous ces recueils sont en vente, soit au siège des CL mentionnés, soit au siège national.

LE RIVOLI-BEAUBOURG ENCORE EN RUINES

Eh! oui. Il y aura un an le 29 mars qu'une bombe faisait sauter le "Rivoli-Beaubourg", où se déroulait un Festival du Cinéma Juif. Dix-huit blessés. Et une salle dévastée.

Celle-ci est aujourd'hui encore dans le même état de désolation. La société qui l'exploitait est au bord de la faillite (car certains frais, comme le loyer, ont continué de "courir" et des factures restent impayées).

C'est que, malgré une aide accordée par le ministère de la Culture, il manque encore 700.000F pour entamer les travaux. Le maire de Paris a refusé jusqu'à présent toute subvention.

Le MRAP, alerté, est intervenu auprès de lui et du président du Conseil Régional d'Ile de France; il s'est adressé aussi aux présidents des groupes des deux assemblées. L'actrice Jeanne Moreau a lancé un appel pressant aux membres de la profession cinématographique.

Laisser cette salle en ruines, ce serait permettre aux terroristes racistes d'imposer leur sinistre loi!

CARNET

NOS DEUILS

Le peintre **LORJOU** qui vient de mourir, et dont l'art était inséparable de sa volonté d'éclairer la réalité et de combattre les tares de la société, était un fidèle ami du MRAP. A plusieurs reprises, il avait manifesté son soutien en offrant ses oeuvres lors d'expositions-ventes au profit de notre action.

Le MRAP présente ses condoléances à sa famille.

Le 22 février est décédé le général **Jacques Paris de Bollardière**. Le MRAP s'honore de l'avoir compté au nombre des personnalités du Mouvement. En effet, cet éminent officier, intègre et généreux, après avoir été très actif dans la Résistance, a sauvé l'honneur de l'Armée française en 1957, s'élevant solennellement contre la pratique courante de la torture en Algérie, ce qui lui a valu alors 60 jours d'arrêt de forteresse. Mis à la retraite en 1961, son amour du pacifisme l'amena à consacrer toute son énergie aux grandes causes humanitaires de notre temps, dont la lutte contre le racisme et pour la paix. Dans ce cadre-là, soulignons, entre autres, sa présence, le 23 novembre 1983, pour remettre - au cours d'une cérémonie à la valeur hautement symbolique - la Légion d'Honneur à Josette Audin, dont on sait le rôle courageux qu'elle a tenu avec son mari dans la lutte contre l'oppression coloniale en Algérie, et la signature de la récente pétition sur les droits des immigrés qui a été un de ses derniers actes avant de nous quitter.

Nous disons à sa femme et à sa famille nos sincères et fraternelles condoléances.

Nous avons appris avec étonnement et tristesse le brusque décès de **Jacqueline BERNIS**, âgée de 62 ans. Ancienne secrétaire aux Etudes Tsiganes, elle avait apporté un précieux concours à notre Commission "Tsiganes et Gens du Voyage". Elle était membre du comité d'Aubervilliers.

Lors de ses obsèques à l'église de Bobigny, le 18 janvier, on a pu découvrir les aspects aussi multiples que discrets de ses activités.

Mouloud Aounit et des camarades d'Aubervilliers, Bertrand Bary pour la Commission "Tsiganes", étaient là pour témoigner de l'amitié du MRAP.

Nous avons appris avec peine la disparition du Docteur **Benjamin GINSBOURG**, président-fondateur du Cercle Bernard Lazare, peu de temps après le décès de son épouse **Mme Jeanne GINSBOURG**. Le Docteur **GINSBOURG** avait été membre du Bureau National du MRAP.

Nous exprimons nos condoléances à sa famille et à ses proches.

NAISSANCE

Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance de **Yacine**, fils d'Anne et Abdou **ALAOUI**, petit-fils de Renée et Jean **BERTHIER**, ce dernier Président du comité du MRAP de Clermont-Ferrand.

Que tous trouvent ici, avec nos vœux les meilleurs, l'assurance de notre amitié.

Droit et Liberté

89, rue Oberkampf, 75011 PARIS

Téléphone : 48.06.88.00

CCP 9 239-81 Paris

Directeur de la publication

René Mazenod

Maquette

Véronique Montaigne

Secrétariat de rédaction

Monique Khellaf

Comité de rédaction

Bertrand Bary, Gérard Coulon,

Claude Gavaille, René Mazenod

N° de Commission paritaire : 61013

Imprimerie de Montligeon (61)

Abonnement d'un an : 80 F